

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 13
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1252 :

Convention-cadre de partenariat pour la création d'un centre culturel départemental à Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
N° 219 40164 20230905-28-1252-DE
Date de réimpression : 11/09/2023
Date de dépôt en préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°28/1252 : Convention-cadre de partenariat pour la création d'un centre culturel départemental à Saint-Pierre.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre est propriétaire d'un bien immobilier, situé en cœur de ville, composé des anciens locaux du Tribunal de Saint-Pierre. Ce bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques présente un fort potentiel touristique et patrimonial.

- Sa superficie totale est de 2200 m²
- La superficie des bâtiments de 1500 m²

Ayant bénéficié d'une restauration et d'un aménagement de grande qualité, le bâtiment peut accueillir de nombreuses activités à destination des usagers, avec en outre l'installation d'espaces administratifs et l'exploitation d'activités économiques.

Compte tenu de ces éléments et de la volonté de la Commune de Saint-Pierre d'amplifier sa politique culturelle sur son territoire, il est proposé au Conseil départemental un partenariat prenant appui sur une mise à disposition du site précité, moyennant la prise en charge par celui-ci d'une programmation artistique et culturelle.

En effet, le positionnement du Conseil Départemental dans le paysage culturel de La Réunion est ancien et actif, avec ses nombreux dispositifs à destination des acteurs culturels du territoire et de ses établissements intervenant dans divers champs de la culture (archives, arts visuels, patrimoine littéraire, histoire du peuplement, spectacle...).

Ce partenariat permettrait de rééquilibrer l'offre culturelle dans le sud de l'île, en favorisant l'accès du plus grand nombre à la culture, d'assurer plus d'égalité des chances des usagers, tout en offrant un accompagnement optimal des acteurs de ce secteur et par conséquent une meilleure équité territoriale dans la mise en œuvre de la politique culturelle.

La mise en œuvre de ce partenariat entre la Ville et le Département s'inscrit dans un calendrier à court et moyen termes permettant à la collectivité départementale de finaliser son projet culturel, de négocier des partenariats et de définir son cadre budgétaire. D'ores et déjà, il se matérialisera par la signature d'une convention-cadre entre les parties actant :

- la mise à disposition du lieu à titre gratuit,
- son affectation à des missions à caractère culturel,
- la répartition des responsabilités respectives entre les signataires,
- le principe d'une première action concrète et conjointe avant la fin 2023.

Dans un second temps, après la période transitoire, il conviendra de procéder à un réexamen de cette mise à disposition, tenant compte notamment des impératifs budgétaires des deux entités administratives.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre serait le suivant :

- Aout 2023 : Validation du principe et du projet de convention-cadre par le Conseil municipal de Saint-Pierre,
- Septembre 2023 : Recrutement d'un chef de projet par le Département,
- Octobre 2023 : Signature de la convention-cadre entre la Commune de Saint-Pierre et le Conseil Départemental,
- Novembre/décembre 2023 : Organisation d'une ou plusieurs opérations concrètes sur site,
- 2024 : Rédaction du projet culturel et élaboration de la maquette budgétaire ; mise en place de la gouvernance ; inauguration du site.

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CP-2023-DEC-197 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de La Réunion en date du 22 juin 2023,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le principe d'un partenariat entre la Commune de Saint-Pierre et le Conseil Départemental en vue de la création d'un centre culturel dans le sud de l'île,**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1252-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

- **DE VALIDER** les termes de la convention-cadre ci-annexée,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou son représentant, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

